



MARSEILLE WEB FEST

RÈGLEMENT / RULES OF PROCEDURE

ARTICLE 1 – Objet / Purpose

Le Marseille Web Fest est le festival international de la série courte. Sa 15ème édition se tiendra en octobre 2025 à Marseille en France. L'association marseillaise IMAGO porte son organisation.

Depuis sa création en 2011, le Marseille Web Fest est fidèle à sa vocation fondatrice : révéler et mettre en valeur des Séries Digitales pour servir l'évolution du digital, favoriser le développement de l'industrie dans le monde ou tout simplement célébrer les meilleures séries à l'international. A travers sa sélection officielle, le festival met en valeur la diversité de la création et souhaite être avant tout un Incubateur de nouveaux talents et à servir de tremplin à la création.

* * * *

The Marseille Web Fest is the international festival of short format. The fifteenth edition will be held in October 2025 in Marseille, France.

The Marseille non-profit organization "IMAGO" is responsible for organizing this event.

Since its creation in 2011, the Marseille Web Fest has remained faithful to its founding purpose: to reveal and highlight digital series to serve the changing digital, promote the development of the industry in the world or just celebrate the digital series internationally. Through its official selection, the festival showcases the diversity of creation and wishes to be above all an incubator of new talent and serves as a springboard to creativity.

ARTICLE 2 – Sélections / Sélections

Le Conseil d'Administration choisit les formats courts qui seront présentées dans les différentes sélections (Sélection internationale, sélection française ou sélection Documentaire).

Pour proposer un format court pour l'édition 2025, il est obligatoire de renseigner le formulaire disponible sur le site www.marseillewebfest.com dans la rubrique « Proposer une série courte ». L'inscription est entièrement gratuite.

Toutes personnes physiques ou morales ayant produites ou réalisées un format court peuvent proposer leur œuvre tout au long de l'année.

Pour être éligible, une saison complète doit être finalisée avant le 31 mai 2025. Sa mise en ligne auprès du public ne doit pas être antérieure au 1er janvier 2023.

Pour l'édition 2025, la date limite de dépôt est le 31 mai 2025. Au-delà de cette date, votre série sera enregistrée pour 2026.

Les sélections mettent l'accent sur la qualité et l'originalité des formats courts. Ces sélections, réalisée par des professionnels, est faite à partir de critères qualitatifs précis (scénario, mise en scène, jeu d'acteurs, qualités techniques, etc.).

Grâce à cette «labellisation» officielle, les œuvres sélectionnées bénéficieront également de la promotion et de la notoriété toujours grandissante du Marseille Web Fest.

Au final, les sélections seront projetées sur grand écran avec un sous-titrage en anglais pour les séries francophones et avec un sous-titrage en français pour les étrangères. Ces sous-titres devront être fournis par les producteurs de chaque contenu en compétition.



MARSEILLE WEB FEST

Les formats courts sélectionnés devront être mis à la disposition du festival au plus tard le 31 juillet 2025.

La durée de projection des séries ne doit pas dépasser 20 minutes, générique inclus.

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un format court sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie de son œuvre lors du festival en cas de sélection. Aucun retrait de série après annonce de sa sélection ne sera accepté.

* * * *

The Board of Directors chooses the series which will be presented in the different selections (International Selection, French Selection or Documentary Selection).

To submit a short format for the edition 2025, it is obligatory to fill the form available on the website www.marseillewebfest.com in the page « Proposer un format court ». Submission is completely free.

Individuals or legal entities who produced or directed a short format may submit their work throughout the year.

To submit, complete season must be completed before May 31, 2025. The launch of the short format should not be prior to 1st January 2023.

For the edition 2025, the deadline is May 31, 2025. Beyond this date, your series will be recorded for 2026.

The selections focus on the quality and originality of short format. This selection is carried out by professionals, is made from specific qualitative criteria (script, directing, acting, technical skills, etc.).

With this official «labeling», selected works will also benefit from the promotion and the ever growing popularity of Marseille Web Fest.

In the end, the selections will be projected on the big screen with subtitling in English for the French series and with a subtitling in French for foreigners. Subtitles must be provided by the producers of each series in competition.

The duration of projection of short format should not exceed 20 minutes, generic included.

Any director or producer who recorded a series will be the legal responsibility for making available of a copy of his work at the festival, if selected. No withdrawal of series after announcing his selection will be accepted.

Article 3 – Jury Professionnel / Professional Jury

Le Conseil d'Administration du Festival désigne le Président et les personnalités internationales composant le Jury pour les différentes sélections (hors pour la sélection française qui est désignée par la SACD).

Lors de l'élaboration du palmarès, le vote du jury a lieu au scrutin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative aux tours suivants.

Le Président et le Délégué Général du Festival assistent aux délibérations du Jury. Ils ne prennent pas part au vote.

Ne peut faire partie du Jury quiconque est intéressé à la production ou à l'exploitation d'un format court en compétition.

Le Jury doit obligatoirement attribuer au minimum dans son Palmarès : Grand Prix du Jury ainsi que le Prix du Meilleur Documentaire. D'autres prix peuvent être attribués.



MARSEILLE WEB FEST

* * * *

The Board of directors of the Festival designates President and international personalities which composes the Jury of the selections (except for the French selection which is designated by the SACD).

During the elaboration of the prize list the vote of the jury takes place in the secret ballot.

Decisions are taken by an absolute majority of votes in the first two tours of voting and a majority on the following tours.

The President and the Director General of the Festival attend the deliberations of the Jury. They don't take part in the vote.

Cannot be a member of Jury whoever is interested in the production or in the exploitation of a serie in competition.

The Jury must award at least : Grand Prix du Jury and Best Documentary. Other prizes may be awarded.

ARTICLE 4 – Communication & Presse / Communication & Press

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits de la série pour sa bande annonce officielle.

De plus, des photographies pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet).

Les séries retenues s'engagent à faire apparaître sur tous supports le logotype de la sélection dont elle fait partie (fourni par le festival) et de promouvoir auprès de leur communauté leur sélection.

De plus, les lauréats et les sociétés de distribution s'obligent à faire figurer sur leurs matériels publicitaires la mention des prix telle que définie dans la charte graphique du Marseille Web Fest.

* * * *

When selecting, the festival reserves the right to make a sample of the eries to the local, national and international television. The festival reserves the right to use the sample of the series for its official trailer. In addition, photographs can be used for promotion (press, Internet).

The selected series undertake to display the logo of the selection of which it is part (provided by the festival) on all media and to promote their selection to their community.

In addition, the winners and production companies require to appear on their advertising materials the reference price as defined in the graphic charter of Marseille Web Fest.



MARSEILLE WEB FEST

Article 5– Eléments à fournir en cas de sélection officielle / Elements to provide in case of official selection

La série sélectionnée sera projetée sur grand écran pendant une durée maximale de 20 minutes. Aussi, afin de préparer ces projections dans les meilleures conditions, il est nécessaire de fournir avant le 31 juillet 2025 :

- les épisodes (max. 20 minutes au total) au format MP4 1920x1080 avec un sous-titrage en anglais pour les francophones ou en français pour les étrangères via une plateforme de téléchargement. Le sous-titrage est à la charge du contenu sélectionné.
- un lien vers la saison complète avec la possibilité de les télécharger afin que les membres du jury puissent regarder les épisodes dans leur totalité. Dans la mesure du possible, il est recommandé de proposer un sous-titrage en anglais pour les membres du jury (si la version originale n'est pas en anglais).
- un visuel officiel en haute définition (Format minimum A3 Portrait - 300 dpi ou .eps) pour une impression sur un grand format.
- un synopsis de maximum 100 mots en version anglaise et française.

* * * *

The selected series, in official competition will be screened on a large screen for a maximum duration of 20 minutes.

To facilitate screening in optimal conditions, it is necessary to provide before July 31, 2025 :

- *episodes in 1920x1080 MP4 format. (Max. 20 minutes total) with subtitles (French and/or English) with subtitles in English for French serie or in French for the foreigners content via a download platform. Subtitling is the responsibility of the selected series.*
- *a link to the full season with the possibility to download them for the jury members could to watch the episodes in their entirety. the episodes you will choose to screen must be subtitled in English for the jury (if the original version is not in english)*
- *an official high definition poster (Format minimum A3 portrait - 300 dpi)) for printing on a large format*
- *a synopsis of maximum 100 words if possible in English and French.*

Article 6 – Engagements / Covenant

La participation au Marseille Web Fest implique l'adhésion au présent règlement et le respect préalable des conditions de présélection.

En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des sélections (Sélection internationale, sélection française ou sélection Documentaire).

L'association Imago a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement et se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.



MARSEILLE WEB FEST

* * * *

Participation in the Marseille Web Fest implies acceptance of these rules and prior compliance with the conditions of pre-selection.

In case of disagreement on the interpretation of the Regulation, the French text shall prevail. This Regulation applies to all of the Selections ((International selection, French selection or Documentary selection)..

The non-profit organization Imago has the power to settle all cases not provided for in this Regulation and reserves the right to cancel the festival, in case of major problems beyond its control.